

nous remercions alors Dieu de tout notre cœur de les avoir délivrés d'un danger si imminent."

Nous avons rapporté dans le numéro 26 du 5 mai 1846, comment M. Ogden perdit dix de ses hommes dans un semblable rapide, si ce n'est peut être le même; ce monsieur était débarqué comme le P. de Smet, tandis que son bateau descendait les brisans, mais étant monté sur un rocher qui dominait la rivière, il eut la douleur de voir son embarcation avec ses marchandises et les dix hommes qui la conduisaient s'engloutir dans le fond de l'abîme: il ne put retrouver que le cadavre d'un seul de ses hommes, et il était horriblement meurtri et déchiré.

—Il a été accordé au diocèse de Bordeaux, dans le courant de l'année dernière la création de sept nouvelles succursales dans les communes de St. Germain-des-Graves, St. Antoine, Escandè, St. Vincent de Paul, Giscos, Lèges et Gauriagnet, ainsi que l'érection d'un vicariat dans les paroisses de Blaye, Gaudéran, Langon, et St. Macaire.

—Mgr. Griffith a fait une ordination pour le district de Londres au collège de St. Edmond; Mgr. Wiseman au collège d'Oscott, pour le district du centre de l'Angleterre. Mgr. Walsh, vicaire apostolique de ce dernier district, a ordonné, dans la chapelle du collège de Ratcliff, près de Longborough, trois frères de l'ordre de la Charité du docteur Rosmini. Parmi les ordinands des deux districts, il y avait plusieurs membres du clergé anglican et des universités d'Oxford et de Cambridge, qui ont embrassé la foi dans ces derniers tems.

—Le canton de Vaud se divise aujourd'hui, sous le rapport religieux, en trois églises, savoir: l'Eglise de l'Etat, l'Eglise libre et l'Eglise neutre, ou des indifférens, qui méprise également l'une et l'autre. Tout récemment, trois hommes ridiculement déguisés entrent dans un temple, pendant le service, se placent en face de la chaire qu'occupait le ministre, et aux bruyans applaudissemens de l'assistance, le persiflent du geste et de la voix, sans que personne se mette en peine de réprimer ce désordre. Dans un autre temple, un inconnu avait pris place sur la tribune en face de la chaire, et chaque fois que le prédicant prononçait le nom de Jésus, il l'apostrophaît du nom de menteur, et finit par lui crier, à la fin de son discours: *Tu en as menti*. Dans un troisième temple où l'on se préparait à distribuer la cène, le clerc, porteur du pain et du vin qu'il allait placer sur la table, fut attaqué, colleté, battu, et les espèces, dont il était porteur, furent renversées et foulées aux pieds. Le ministre, témoin d'un scandale qu'il ne pouvait empêcher, fondit en larmes, et devint l'objet des risées des perturbateurs. Ni l'autorité municipale, ni la police ne jugèrent à propos d'intervenir pour protéger la décence du service, et pour châtier ceux qui le troublaient.

L'Eglise libre continue à se gérer comme ferait une société officiellement reconnue. Le 10 novembre, elle s'est réunie en un synode qui se composait de 80 membres, et qui procéda à l'ordination, dite consécration de ses candidats. Le synode nomma en même tems une commission de neuf membres qu'il chargea d'élaborer un projet de constitution de son Eglise. Il paraît que le schisme a pris une importance si grande et si manifeste, que le gouvernement a renoncé, envers lui, à toute mesure répressive.

—Fribourg a témoigné sa reconnaissance au Dieu des armées par une imposante cérémonie qui a eu lieu le dimanche 24 janvier. Toutes les troupes réunies dans le chef-lieu, au nombre d'au moins 2,400 hommes, étaient rangées en bataille, avec leurs drapeaux, sur la place de Notre-Dame, pour assister à une messe d'actions de grâce, en attendant celle décrétée par le Grand-Conseil et qui sera célébrée dans tout le canton, en reconnaissance de la protection visible de la Providence dans les événemens qui viennent de s'accomplir. Dès la veille, la place avait été préparée pour cette cérémonie à la fois religieuse et militaire. Un autel avait été dressé sous le portail latéral de l'église de Notre-Dame, décoré avec goût de faisceaux d'armes, de bannières antiques rappelant des époques et des souvenirs de gloire. Au milieu de l'autel s'élevait une statue de la Vierge, patronne de ce canton, protectrice spéciale de la Suisse catholique. Après une chalcou-

reuse allocution, Mgr. l'évêque de Lausanne a offert le saint sacrifice. —M. Fontaine, ex-capitaine des chasseurs de la garde nationale de Paris, membre du conseil municipal et du comité de bienfaisance de St. Denis, est mort dernièrement dans cette ville, sans héritiers directs.

Voici les principales clauses de son testament:

Un don de 250,000 fr. à l'hôpital de St. Denis; une fondation à perpétuité d'une maison pour y loger six veuves.

500 fr. par an, avec un vaste terrain, pour un jardinier, à la condition qu'il fournira ces veuves de légumes.

100 fr. pour prix, chaque année, au premier élève de l'école communale.

300 fr. à la personne qui aura fait l'action la plus vertueuse dans la ville.

La ville de St. Denis, dans sa reconnaissance, va faire élever un tombeau à M. Fontaine.

—Le nouvel abbé d'Einsiedlen (Schwytz) a distribué 3,500 fr. aux pauvres de sa commune; il a avancé au conseil communal 12,000 fr. qui doivent être employés à l'achat de céréales. Cette œuvre de charité a produit le meilleur effet sur l'opinion publique.

—On lit dans la *Gazette de Cologne* du 16 janvier:

«Ce que divers journaux ont dit sur la propagande greco-schismatique que le gouvernement russe poursuit sans relâche, n'est pas du tout exagéré. Toutes les personnes venues de la Livonie le confirment. Les privilèges garantis à la population allemande et à l'Eglise protestante par le traité de Nystadt, en 1721, sont abolis peu à peu, et toute voie de recours serait infructueuse, attendu qu'il est dans le système du gouvernement russe d'arriver à la plus grande unité dans l'empire par la suppression de tout ce qui est élément hétérogène. Quoique plus doux dans les formes, c'est toujours au fond le même système que celui qui cherche à dénationaliser la Pologne: la religion doit être schismatique, et la langue et la législation doivent être russes. Les écoles et l'université de Dorpat sont placées plus ou moins sous l'autorité militaire. En même tems, on cherche à toute force à faire des prosélytes parmi les paysans esthoniens et livoniens, et, dès qu'un individu a été entraîné par quelque moyen que ce soit à communier d'après le rite grec, il ne peut plus retourner à la religion protestante sans s'exposer aux peines les plus sévères. Pour détruire tous les droits et la nationalité en Pologne, le gouvernement russe avait allégué pour prétexte l'insurrection; mais les provinces de la Baltique ne se sont jamais insurgées contre la Russie, et tous leurs droits et tous leurs privilèges n'en sont pas moins anéantis.»

—Des lettres de Lisbonne du 6 janvier, représentent la situation du Portugal sous les couleurs les plus sombres. La dernière victoire du maréchal Saldanha a affaibli le parti septembriste, mais ne l'a pas découragé. On annonce même que plusieurs hommes importants du pays, qui étaient jusqu'à présent restés neutres, se sont prononcés pour l'insurrection, entre autres M. Castello Branco, membre de la cour de cassation, et un des plus riches propriétaires du pays, qui est allé offrir ses services et sa fortune à l'insurrection. Le général Poivo, qui a commandé un instant l'armée de don Miguel, est allé se mettre sous les ordres de la junte d'Oporto sans condition. Il paraît que la junte a refusé d'entrer en négociations avec le général Macdonald, qui se trouve à la tête des bandes miguélistes dans les provinces du nord.

—La *Gazette de Cracovie* du 5 janvier publie une proclamation du commissaire impérial autrichien, le comte Deym, qui, en vertu d'un décret de S. M. l'empereur d'Autriche, du 16 décembre dernier, amnistie tous ceux qui ont pris part aux derniers troubles de la Gallicie et de Cracovie. De cette grâce sont cependant exclus les chefs, et ceux qui par leur excitation ont le plus contribué à ces menées révolutionnaires; ensuite ceux qui se sont déjà rendus coupables du crime de rébellion contre l'autorité, et les fonctionnaires qui ont pris part aux désordres. Dans cette catégorie sont compris aussi les avocats, notaires, ecclésiastiques, etc.